

6697 - Le port des boucles d'oreille et de la bague par l'homme

La question

Est-il autorisé à l'homme de porter des bijoux fabriqués en argent comme des bagues et des boucles d'oreille ?

La réponse détaillée

Le port de la bague en argent est autorisé à l'homme, sans aucun inconvénient.

A- Anas (P.A.a) a dit que : « Lorsque le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a voulu écrire à Rome, on lui a dit que (les romains) ne lisaien pas les écrits sans cachet. Alors, il a pris une bague en argent, j'imagine sa couleur blanche dans sa main, il portait l'inscription: "Muhammad, Messager d'Allah". (Rapporté par Boukhari, 5537 et Mouslim ,2092).

B- Des propos similaires ont été rapportés d'après Ibn Oumar dans Boukhâri (5528) et Mouslim (2091).

On a interrogé cheikh al-Islam sur le port de la bague en argent, et il a répondu que: le port de la bague en argent est autorisé à l'homme à l'unanimité des imams, parce qu'il a été vérifié que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) portait une bague en argent et ses compagnons ont fait de même, contrairement à la bague en or qui est interdite aux hommes, à l'unanimité des quatres (imams). Il est vérifié que Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit cela. Il n'y a pas, pour le port d'argent, un texte général qui l'interdit.

Nul ne peut interdir quelque chose sans des preuves légitimes. Si la Sunna a autorisé le port de la bague en argent, cela suffit comme preuve de son utilisation. Madjmou' al- Fatwa,25/63 – 65).

Quant au port des boucles d'oreille, il est interdit aux hommes parce qu'il fait ressembler aux femmes. Il n'y a aucune preuve autorisant l'homme de porter des boucles d'oreille en argent. Pour plus de renseignements voir la question n° 4021. Allah le sait mieux.